

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3990
18 avril 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE EN DATE DU 18 AVRIL 1958 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

D'ordre du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, j'ai l'honneur de vous prier de convoquer d'urgence le Conseil de sécurité pour l'examen de la question suivante : "Adoption de mesures urgentes pour faire cesser les vols d'aéronefs militaires des Etats-Unis d'Amérique, armés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, dans la direction des frontières de l'Union soviétique".

La nécessité, pour le Conseil de sécurité, d'examiner sans délai cette question est dictée par l'apparition d'une menace à la paix du fait du danger qui résulte des nombreux vols effectués par des bombardiers des Etats-Unis d'Amérique chargés de bombes à l'hydrogène, dans la direction du territoire de l'URSS.

Comme on le sait, la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix internationale et de la sécurité des peuples. Le Gouvernement soviétique compte donc que le Conseil de sécurité examinera de toute urgence la question mentionnée ci-dessus et qu'il prendra les mesures nécessaires pour écarter cette menace contre la paix.

Le représentant permanent de
l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Signé : A. Sobolev